Le Monde économique et financier

BULLETIN DE LA SEMAINE

PRÉDISPOSITIONS

L'INSTITUT national de la statistique vient de publier les résultats de l'enquête qu'il a faite en novembre dernier auprès des chefs d'entreprises industrielles et commerciales pour connaître leurs prévisions sur l'activité économique du premier semestre de 1956. L'impression générale qui se dégage des opinions qu'il a recueillies est à peu près conforme aux avis exprimés à la même époque par les experts de la commission des comptes de la nation et du Conseil économique. Cette concordance donnerait une forte probabilité aux prévisions des uns et des autres si, entre temps, les élections n'avaient pas tout remis en question.

La grande majorité des chefs d'entreprise estimaient que la production industrielle continuerait d'augmenter, quoique peut-être à une cadence un peu moins vive que pendant le premier semestre de 1955. Les commerçants, dans une proportion encore plus grande, surtout parmi les détaillants, croyaient à une augmentation du volume des affaires.

Il convient ici de faire une place à part à l'industrie textile, pour laquelle les chefs d'entreprise étaient plus réservés. On sait en effet que cette industrie n'a pas suivi le mouvement général. Depuis quelques mois, surtout à la suite des récentes hausses de salaires, les magasins ont constaté une reprise des achats. Néanmoins, étant données d'une part les mœurs et les modes de notre temps et, d'autre part, la concurrence mondiale, on ne peut pas espérer un accroissement rapide de la production.

Si on laisse de côté ce cas particulier, la croyance des chefs d'entreprise à l'expansion tenait-elle à un optimisme sans mélange ? La plupart des industriels et des commerçants s'attendaient à une hausse des prix. Sans doute ne parlaient-ils le plus souvent que d'une hausse modérée, de l'ordre de 2 à 3 %. Il n'est pas anormal qu'une légère montée des prix accompagne et stimule l'expansion. La stabilité qui se maintient depuis quatre ans est un fait remarquable et presque exceptionnel. Dans presque tous les autres pays qui ont connu également une grande expansion les prix ont monté plus qu'en France. Mais, précisément, cette tendance a éveillé des craintes. L'apparition dans les milieux industriels et commerçants d'une croyance assez répandue à la hausse est un phénomène inquiétant.

Dans leur rapport sur le budget économique pour 1956 les experts du ministère des finances déclaraient qu'il fallait assurer la stabilité des prix et faire en sorte qu'« aucun démarrage de la hausse ne soit généralement perceptible ». Ils voulaient sans doute dire par là que la hausse des prix ne devrait pas franchir le seuil de la conscience collective, car cette sensation pourrait éveiller la croyance à la continuation de la hausse et mettre en marche le mécanisme mental de l'inflation. Nous ne savons pas quel pourcentage de hausse est nécessaire pour que ce seuil soit franchi, mais il doit être assez faible en France, où l'inflation nous a rendus très sensibles aux mouvements des prix.

D'après l'Institut de la statistique, on ne doit pas conclure de l'enquête qu'« une nouvelle psychose d'inflation se développe dans les milieux dirigeants de l'industrie et du commerce ». Il est vrai que si ceux-ci, à la fin de l'année dernière, envisageaient une hausse des prix, c'était surtout à cause de celle qui avait lieu sur les salaires, les charges sociales et certaines matières premières. L'Institut de la statistique note que cette augmentation des coûts de production avait provoqué un certain malaise dans une partie de l'industrie, parce qu'elle ne pouvait être répercutée dans les prix de vente. C'est une des raisons pour lesquelles certains chefs d'entreprise pensaient que les exportations baisseraient. Le niveau de nos prix est déjà trop élevé. L'alourdissement des prix de revient, s'il n'était pas compensé par une amélioration de la productivité, mettrait en difficulté certaines industries. Si cependant la croyance tant à la hausse des prix qu'au développement de la production dominait on peut se demander si ce n'était pas le signe d'une attente plus ou moins consciente de l'inflation.

Depuis que cette enquête a eu lieu les prix n'ont guère bougé. Après les élections l'opinion est restée dans l'expectative. Mais les prédispositions que l'enquête a révélées n'ont certainement pas disparu, et le prochain gouvernement sera obligé d'en tenir compte.

Des travaux de Bruxelles à la conférence des Six

Euratom a le vent en poupe

Des couloirs internationaux Euratom a débouché sur la place publique. Les experts de Bruxelles s'étaient imposé de travailler sur un terrain neutre, technique. M. Jean Monnet et son comité se sont attachés, au contraire, à faire briller toutes les faces politiques du projet.

Entre ces deux démarches il n'y a pas de contradiction. Les travaux de la commission atomique de Bruxelles, dirigée par M. Louis Armand, ne pouvaient aller plus loin. C'est aux ministres des Six à opérer maintenant un choix entre plusieurs hypothèses d'organisation d'Euratom. Ce choix est un acte politique. Il implique l'acceptation ou le refus d'une certaine forme de développement de la coopération européenne. A quelles questions précises devront répondre les ministres des Six ? Dans quel climat se situera leur prochaine rencontre ?

Par PIERRE DROUIN

« Organisons tout ce que nous pouvons sans recourir à des délégations de pouvoirs gouvernementaux. » Telle était la consigne de M. Spaak aux experts de Bruxelles. On renversait ainsi la vapeur qui avait conduit à l'accident de la C.E.D. L'accent était mis cette fois sur la recherche « fonctionnelle », les institutions n'ayant plus pour rôle que de compléter l'édifice, s'il était nécessaire.

Pourquoi un « chapeau » institutionnel

Le recours à ce « chapeau » institutionnel a paru indispensable à la commission atomique issue de la rencontre de Messine pour deux raisons principales :

1° L'Europe partant de zéro ou presque en matière d'industrie atomique ne peut éparpiller ses efforts si elle veut bientôt tenir sa place entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. Il convient donc que les gouvernements consentent une co-délégation de certains de leurs pouvoirs ;

2° On ne manie pas l'uranium comme le charbon, car celui qui détient des combustibles nucléaires peut faire une bombe. Il n'existe actuellement aucun pays où l'industrie privée ait la propriété des matières fissiles. Par l'intermédiaire de l'Atomic Energy Commission le gouvernement américain garde le contrôle du combustible à l'entrée et à la sortie des réacteurs. Puisque chaque nation, pour des raisons de sécurité évidentes, doit assurer ce contrôle, pourquoi ne pas le faire en commun en Europe ?

Nécessités telles que dans deux enceintes de styles aussi différents que l'O.E.C.E. et la commission de Bruxelles on est parvenu sur les grandes lignes aux mêmes conclusions. Bien sûr l' « esprit » qui souffle ici ou là pourrait pratiquement les faire diverger, et l'on ne pourrait prévoir au château de la Muette un contrôle et un stimulant européens aussi efficaces que dans le plan de Bruxelles.

Questions en souffrance

Le plan de Bruxelles doit maintenant trouver sa forme définitive. Les six ministres des affaires étrangères devront répondre à une série de questions précises posées par les experts, et dont voici les plus importantes :

1. Euratom aura-t-il le monopole d'achat et de répartition des minerais et combustibles nucléaires entre les pays participants ? Une réponse positive ne paraît pas faire de doute après la prise de position des parlementaires au « comité Monnet » ;

2. Faut-il réaliser sans attendre la signature du traité, et compte tenu des limites actuelles des pouvoirs des gouvernements, la société chargée de l'étude, de la construction et de l'exploitation d'une usine de séparation isotopique ?

3. La création d'Euratom nécessitera pour les cinq années à venir des dépenses de l'ordre de 180 à 220 millions de dollars U.E.P. pour les installations et de 70 à 80 millions de dollars pour l'exploitation. Est-il possible de prévoir la réunion de ces crédits, qui pour l'exercice 1956, année de démarrage, n'entraînerait qu'une dépense globale de 20 à 30 millions de dollars ?

4. Les pays participants d'Euratom conserveront-ils le droit de conclure individuellement des conventions avec des pays tiers concernant la recherche ou les applications industrielles de l'énergie nucléaire ? (On sait que, selon le comité Monnet, la commission européenne aurait le monopole des négociations.)

5. Le marché commun des matériaux et équipements nucléaires doit-il être créé sous une forme complète ou limitée ? En attendant la signature du traité, ne faudrait-il pas en tout cas qu'un accord fût passé entre les Six destiné à empêcher la création d'entraves artificielles au commerce du « matériel » atomique ?

Les forces en présence

Quelles forces s'agitent aujourd'hui autour du berceau d'Euratom ? Le tableau est maintenant assez clair. A s'en tenir à un schéma simple, on peut dire que dans le camp des adversaires d'Euratom on trouve les Anglais d'une part, un bon nombre d'industriels d'autre part, et dans le camp des partisans, outre les partis traditionnellement « européens », les Américains et les syndicats ouvriers non cégétistes.

Nous ne reviendrons pas sur les raisons qui poussent l'Angleterre et l'O.E.C.E. à préconiser des formules de coopération atomique plus souples que celles qui ont été envisagées à Bruxelles (1). On a vu avec quelle célérité l'Organisation du château de la Muette, qui se hâte d'ordinaire plus lentement, a sorti son rapport « atomique » une fois accompli le tour d'Europe de ses envoyés spéciaux.

L'Angleterre de son côté — on le sait moins — a exercé maintes pressions sur les industriels allemands, belges ou hollandais, leur montrant les dangers du nouveau dirigisme de Messine afin de torpiller Euratom.

Ces démarches intéressées n'ont fait au reste que renforcer un courant existant, particulièrement en Allemagne — sous l'influence de M. Erhard — et en Belgique. Critiquant au mois de décembre dernier les projets d'Euratom, l'organe de Bonn du parti libéral, *Freie Demokratische Korrespondenz*, écrivait par exemple : « Etant donné qu'à l'avenir l'énergie nucléaire exercera ses effets de plus en plus sur toute la marche de l'économie, un régime dirigiste pourrait ainsi s'insinuer en quelque sorte par une porte dérobée et exercer une influence déterminante sur l'économie allemande, à l'encontre de nos conceptions d'une économie de marché. »

De son côté *le Soir* de Bruxelles publiait le 25 décembre un long article reflétant les mêmes tendances. Son rédacteur se demandait en outre si la Belgique n'allait pas faire avec Euratom un marché de dupe. Les arguments étaient en gros les suivants : la Belgique possède la matière première, elle dispose grâce à son accord avec les Etats-Unis d'un accès privilégié aux techniques *up to date*. Pourquoi apporter tout cela en dot à Euratom ?

Avant même d'installer son comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe, M. Jean Monnet contre-attaquait. La tournée qu'il a accomplie, après les émissaires anglais, dans certaines capitales européennes, a porté ses fruits. Certains groupes industriels importants (allemands surtout) ont compris maintenant qu'en tout état de cause, avec ou sans Euratom, ils ne pourraient jouir d'une totale liberté de manœuvre dans le secteur nucléaire.

Mais les atouts politiques de M. Monnet et d'Euratom se situent surtout du côté de Washington, ainsi que des partis et des syndicats « européens ». Lors de son passage à Paris pour la récente session de l'O.T.A.N. M. Dulles n'a pas caché que son cœur penchait plutôt du côté d'Euratom que des formules « oécéennes ». Les Etats-Unis ont conscience en effet que l'intégration plus poussée du style Bruxelles assurera beaucoup mieux le contrôle des matériaux fissiles et des techniques atomiques, évitant ainsi un double danger : le passage de certains brevets de l'autre côté du rideau de fer, la conversion « militaire » du plutonium par l'Allemagne.

Ce dernier risque n'a pas échappé non plus, on le sait, aux parlementaires et aux syndicalistes groupés dans le comité Monnet. Ils ont apprécié particulièrement le « postulat » pacifique sur lequel était bâti Euratom, et qui exige un contrôle renforcé. En outre ils voient dans l'organisation nouvelle la possibilité de surveiller d'un peu plus près qu'avec les instruments de l'O.E.C.E. le processus de développement de cette nouvelle industrie.

Les pieds sur la terre

Si, comme tout le laisse supposer maintenant, la balance des gouvernements penche favorablement pour la création d'Euratom, vers quelles institutions s'orientera-t-on ?

Le souci de réalisme de M. Louis Armand, qui a mené de bout en bout les travaux de la commission atomique de Bruxelles, s'imposera également, semble-t-il, aux ministres des affaires étrangères. On ne parle plus aujourd'hui d'une extension de la C.E.C.A. M. Monnet, comme M. Mayer, sont d'accord sur ce point. Il ne s'agira pas non plus d'englober dans une sorte de « commissariat européen » les activités industrielles atomiques des pays membres : le budget commun proposé ne comprend qu'*un cinquième* environ des sommes totales que les six pays consacreront à la recherche et à l'industrie atomiques.

Un contrôle des ministres de chaque pays devrait évidemment être effectué sur l'utilisation des pouvoirs délégués à la commission européenne, et l'on pourrait se servir comme organismes d'appel de ceux qui existent déjà pour le pool charbon-acier : assemblée commune et cour de justice.

Cette forme d'intégration n'exclut du reste en aucune façon le développement d'une coopération plus large au sein de l'O.E.C.E. C'est sans doute par ce canal que l'indispensable association avec l'Angleterre pourra le plus rapidement être envisagée, tous les efforts pour obtenir dès le départ une adhésion « à part entière » de la Grande-Bretagne à Euratom s'étant révélés inefficaces.

Responsable de l'échec de la C.E.D., la France joue maintenant un rôle moteur dans l'affaire Euratom. L'influence technique de M. Louis Armand et celle, politique, de M. Jean Monnet ont été déterminantes. Une majorité se dessine au Parlement pour ce « pool » débarrassé des inquiétants reflets militaires.

Euratom se présente au fond sous des aspects beaucoup plus engageants pour la France que la C.E.C.A. Le poids de la Ruhr — c'est un fait géographique — incline forcément la Communauté charbon-acier du côté allemand. Il ne dépend que de nous de rétablir l'équilibre en prenant la tête de la nouvelle organisation atomique. Mais l'avance dont nous bénéficions sur le terrain nucléaire serait un précaire avantage s'il ne s'appuyait sur une plate-forme économique générale solidement arrimée.

(1) Voir *le Monde* des 17 et 18 novembre 1955, « Premiers contours de l'Europe atomique ».

UN PREMIER PAS VERS LA « POSTE EUROPÉENNE »

La conférence qui réunissait à Paris les ministres des postes et communications des six pays de la C.E.C.A., auxquels s'était joint un observateur du gouvernement britannique, s'est terminée vendredi sur des résultats positifs, qui ont été annoncés à la presse par M. Edouard Bonnefous.

La conférence a décidé :

1° *L'émission en septembre 1956 d'un timbre européen. La maquette, qui sera choisie par un jury réuni le 20 mars à Paris, devra symboliser l'idée européenne. Elle comportera vraisemblablement l'inscription « Europa ». Son auteur recevra 1 500 francs or. Une fois la maquette choisie, le timbre sera émis dans chacun des six pays intéressés. Sa valeur sera exprimée en monnaie nationale ;*

2° *La constitution de trois groupes de travail, organismes permanents, qui tiendront également leurs premières réunions en mars prochain. Ces groupes seront chargés de préparer respectivement l'harmonisation des services chargés ;*

a) Des télécommunications, *notamment par le développement des liaisons téléphoniques automatiques et semi-automatiques entre les grandes villes européennes. Ces liaisons ne présentent aucune difficulté technique, mais il reste à régler les questions administratives et comptables, notamment pour le partage des taxes entre les pays ;*

b) Des postes, *par la simplification des échanges de correspondance ;*

c) Des chèques postaux, *principalement par l'étude en commun des moyens de mécanisation. A ce sujet il a été précisé que le groupe de travail envisagerait la possibilité d'appliquer une formule, actuellement expérimentée aux U.S.A., apportant un véritable « bouleversement » dans le service, tant du point de vue de l'accélération des opérations que de la diminution de la fatigue du personnel.*

M. Edouard Bonnefous a déclaré que les décisions prises constituaient « un premier pas vers la poste européenne ». Les pourparlers vont se poursuivre « en liaison avec les grands organismes internationaux intéressés », et la possibilité d'adhésion des pays qui n'ont pas participé à la conférence a été réservée.

L'ARRACHAGE DES POMMIERS

Un décret publié au Journal officiel du 21 janvier fixe les modalités d'attribution des indemnités d'arrachage des pommiers à cidre. Ces indemnités, prévues pour trois ans, seront de 1 000 francs par arbre (avec maximum de 100 000 francs par hectare) les deux premières années et de 800 francs la troisième.

Un deuxième texte, également publié au Journal officiel, donne la liste de quarante et une distilleries de pommes et de poires dont l'activité est supprimée ou réduite. Ces établissements recevront des indemnités s'élevant à 504 320 000 francs pour une suppression globale de 1 576 hectolitres-jour.

L'ÉQUIPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE NOIRE

Le projet de création au Congo belge d'une grande centrale hydro-électrique source de polémiques à Bruxelles et aux États-Unis

De nombreux projets sont actuellement à l'étude pour mettre en exploitation le potentiel hydro-électrique de l'Afrique centrale. Nous avons exposé (1) le plan français d'aménagement du Konkoure et du Kouilou, dont la réalisation permettrait l'implantation d'une importante industrie de l'aluminium. Un autre projet d'origine belge, qui a suscité un certain courant d'intérêt aux Etats-Unis, propose parallèlement la création à Inga d'une autre installation hydro-électrique de grande puissance. Notre correspondant particulier aux Etats-Unis rend ici compte d'un important article publié à ce sujet par le magazine américain « Colliers ».

De notre correspondant particulier
HENRI PIERRE

Dans son numéro de cette semaine le magazine américain à grand tirage *Collier's* a révélé l'existence en Belgique et au Congo belge d'une grave controverse. Elle concerne le projet de construction d'installations hydro-électriques — qui seraient les plus puissantes du monde — à un point où l'eau du Congo, au sortir de chutes, coule en rapides. Le volume d'eau y est quatre fois supérieur à celui des chutes du Niagara. Selon l'auteur de l'article, John Newhouse, qui vient de passer plusieurs semaines au Congo, puis à Bruxelles, le projet « Inga », baptisé du nom des rapides, pourrait produire 20 millions de kilowatts, soit un cinquième de la consommation américaine, et trois fois plus que celle de la Grande-Bretagne, et pourvoir en énergie un ensemble industriel trente fois plus important que celui de Detroit et de Pittsburgh réunis. Selon ses promoteurs le projet changerait l'avenir économique non seulement du Congo belge, mais de toute l'Afrique.

Collier's évoque ensuite l'âpre controverse qui oppose en Belgique les partisans et les adversaires du projet. D'un côté on trouverait plusieurs membres importants du cabinet, dont notamment M. Buisseret, ministre des colonies, et son adjoint, Darchambeau, qui en août dernier auraient fait indirectement appel au capital étranger pour financer le projet dont le coût est évalué entre un milliard et un milliard cinq cent millions de dollars. Ces personnalités estiment qu'outre des avantages économiques le projet « Inga » permettrait de transformer le puissant courant anticolonial en Afrique.

S'opposeraient par contre au projet le parti social chrétien et surtout certains des cinq « cartels » belges qui, selon Newhouse, dominent le Congo belge. Ces groupes en effet ne voudraient pas qu'il soit fait appel aux capitaux américains, ce qui permettrait, estiment-ils, aux Etats-Unis de faire prévaloir une influence anticolonialiste dans ce qu'ils considèrent comme une sorte de « chasse gardée ».

Les « cinq grands » groupes industriels et financiers n'adoptent cependant pas à l'égard du projet « Inga » des attitudes identiques. M. Martin Thieves, président de la Cominière, qualifié de « pro-américain », serait partisan d'un développement progressif d' « Inga ». Les groupes « Empain » et « Unilever » se considèrent comme en dehors de la controverse. « Brufina » serait très opposé au projet d' « Inga » sur le plan des principes, considérant qu'il s'agit d'un conflit entre « l'initiative privée et le socialisme ». Mais l'opposition la plus forte viendrait, selon *Collier's*, de la Société générale de Belgique et plus précisément de l'Union minière du Haut-Katanga (U.M.H.K.), le plus grand producteur et consommateur d'énergie du Congo. Les partisans d' « Inga » sont convaincus que l'Union minière ne s'y opposera pas directement, mais cherchera tous les moyens possibles pour retarder la réalisation du projet aussi longtemps qu'il ne sera pas en mesure de le contrôler. Il ressort du récit de Newhouse que la Société générale et l'Union minière empêchent systématquement la réalisation du projet d' « Inga », et que l'ensemble des « cinq grands » qui contrôlent actuellement 90 % des investissements au Congo sont opposés à la pénétration, non seulement du capital américain, mais aussi des influences, des méthodes et des idéaux américains.

Toujours d'après *Collier's*, l'avenir du projet d' « Inga » reste incertain. Une commission royale étudie les solutions possibles, et un compromis qui serait acceptable par le Parlement belge pourrait apparaître sous la forme d'un projet de création d'un organisme analogue à la T.V.A. (Tennessee Valley Authority). L'industrie privée serait ainsi appelée à participer, dans une proportion à déterminer, à la future « Autorité ».

Sur le plan technique, rien de définitif n'aurait été mis au point. Toutefois il ne serait pas question de chercher à produire tout de suite les 20 millions de kilowatts annoncés ; on commencerait modestement avec une centrale de 2 millions de kilowatts, progressant graduellement vers la réalisation complète du projet initial, qui pourrait ainsi voir le jour dans dix ans.

(*Lire la suite en page III.*)

(1) Voir *le Monde* des 18 et 25 décembre.